



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2025 DE **L'AAPPMA DU GAVE D'OLORON** **LE 23 MARS 2025 A AUTERRIVE**

Personnalités présentes :

Mme la sénatrice D. SAINT PE, Mme N.BARTHE, Mairesse de NAVARRENX, M. P.LOUSTALET, MAIRE DE CARRESSE-CASSABER, M. F. CHENEL, Président de la Fédération de pêche des P.A, M. N. CURUTCHAGUE secrétaire de la Fédération de pêche.

Personnalités absentes excusées :

D.HABIB, B.UTHURRY, J. PEDEHONTAA, I. ECHANIZ, J. LABOUR, T. CABANNE. P. LABACHE, Maire d'AUTERRIVE.

Début de séance à 9h30. 37 membres sont présents et participeront aux différents votes.

Le Président P. BERGES remercie de leur présence, les personnalités, ainsi que les membres de l'AAPPMA ayant fait le déplacement.

Il remercie également le Maire d'AUTERRIVE, P.LABACHE, pour la mise à disposition de sa salle des fêtes ; d'autres obligations contractées préalablement l'empêchent d'être présent à notre A.G.

Il nous énonce le plan de séance, tel qu'il a été défini ; le rapport moral se déroulera en plusieurs parties, de façon à intercaler les questions devant faire l'objet d'un vote des membres, de laisser les présidents des différentes commissions exposer leurs sujets, puis à laisser le reste du temps pour les questions posées par nos adhérents et les réponses qui seront apportées.

RAPPORT MORAL

« Le rapport moral que je vais vous présenter sera bref de façon à ce que tous les membres des commissions que nous avons formées puissent s'exprimer et développer les actions qu'ils mènent pour notre AAPP.

Je souhaite que cette AG soit bien en interaction avec tous nos membres ici présents, dans le calme et dans des échanges constructifs.



Nous serons ouverts à toutes les questions que vous poserez dans une ambiance apaisée et responsable lorsque tous les intervenants auront parlé et que le rapport moral sera terminé ».

Le plan de séance qui a été établi est le suivant :

- Compte rendu d'activité (à voter)
- Bilan financier et approbation du bilan à (voter)
- Prévisionnel d'activité (à voter)
- Prévisionnel financier (à voter)
- Contrôleur aux comptes
- Vote pour le ou les contrôleurs aux comptes
- Poursuite du rapport moral

« La raison de cette organisation du plan de séance est que tout le reste du temps de notre assemblée générale sera alloué aux questions réponses en suivant la chronologie du rapport moral.

Je laisse la parole à Didier ZAGO et Jacques GJINI notre trésorier pour le rapport d'activité et le rapport financier. »

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE :

Les activités ont été réduites par le fait qu'il n'y a désormais plus qu'un seul salarié dans notre AAPPMA.

Elles se définissent principalement par :

- Le programme « source ».
- La gestion des embâcles.
- Les pêches électriques, en collaboration avec la Fédération et MIGRADOUR, (échantillonnages et sauvetages).
- Le piégeage d'espèces indésirables.
- Le suivi des frayères et le suivi de l'écrevisse à pattes blanche.



- L'entretien des vitres des échelles à poissons.
- La police pêche en collaboration avec la Fédération et l'O.F.B.
- Les animations (journées jeunes).
- Les empoisonnements en truites sur-densitaires et l'alevinage du ruisseau du LHEURE.

Le compte-rendu d'activités est soumis au vote de l'assemblée:

37 votants : 36 voix pour - zéro voix contre – une abstention.

Le compte-rendu d'activités 2024 est adopté.

COMPTE-RENDU FINANCIER :

Le trésorier J.GJINI nous présente le rapport financier établi par notre cabinet comptable et tel que présenté dans le document distribué à tous nos membres présents.

Le total de nos recettes est égal à 119.643€, en légère baisse (de 995€) par rapport à l'année précédente, mais nos dépenses ont fortement baissé par le fait que nous n'avons plus qu'un seul salarié, ainsi que par la baisse de nos dépenses de secrétariat ; c'est ce qui explique la forte progression de notre excédent (+25.228€).

Le rapport financier est soumis au vote de l'assemblée :

37 votants : 36 voix pour – zéro voix contre – une abstention.

Le compte-rendu financier 2024 est adopté.

PREVISIONNEL D'ACTIVITE :

D.ZAGO nous présente le prévisionnel d'activité pour 2025 :

- Restauration et aménagements en lien avec le SMGOAO sur les affluents des gaves d'OLORON, d'ASPE et d'OSSAU.



- Animations directes par l' AAPPMA sur les parcours « jeunes ».
- Empoisonnements adaptés à nos objectifs.
- Alevinages sur les affluents du gave d'OLORON. (60.000 alevins prévus).
- Identification d'autres ruisseaux pouvant servir de ruisseaux pépinières pour tenter de relancer une production naturelle.
- Entretien des passes à poissons de LABOURDETTE et SAINT-PE , ainsi que du barrage POTTIER.
- Travaux de restauration sur le ruisseau Le Augas.

AVEC MIGRADOUR :

- Suivi de la reproduction des grands migrateurs (gave de PAU).
- Réseau anguilles.
- Nettoyage régulier des vitres sur les nouvelles installations sur l'ASPE et l'OSSAU.

EN LIEN AVEC LES RESPONSABLES DES COMMISSIONS :

- Echantillonnage de la qualité de l'eau et de la biodiversité basé sur la microfaune aquatique.
- Poursuite et amplification des actions visant à la suppression de toutes les pêches aux filets dans l'estuaire de l'ADOUR, dans l'ADOUR et les GAVES REUNIS. Cela se fera par la poursuite des actions juridiques en lien avec les associations (SALMOTIERRA, ANPER TOS, ACCOB, SEPANSO, D.M.A.
- Amélioration et développement en cours de la communication sur notre site internet, Facebook et INSTAGRAM. Nos adhérents et tout public pourront suivre la vie de l'AAPPMA au fur et à mesure des décisions qui seront prises.

Le prévisionnel d'activités est soumis au vote de l'assemblée :

37 voix pour, zéro contre, zéro abstention.

Le prévisionnel d'activités 2025 est adopté



BUDGET PREVISIONNEL 2025 :

Le trésorier J.GJINI nous expose le budget tel que présenté dans le document remis aux participants.

Ce budget est équilibré à 100.010€.

Il fait état, entre autres chose :

De la non participation de notre AAPPMA au programme « source » pour l'année 2025 (perte financière de 22.000 à 23.000€) qui sera en partie compensée par les ressources issues de notre excédent financier 2024.

De l'augmentation des alevinages et des empoissonnements.

Le budget prévisionnel est soumis au vote de l'assemblée :

37 votants. 36 voix pour – une voix contre – zéro abstention.

Le budget prévisionnel 2025 est adopté.

CONTROLEUR AUX COMPTES

Le président P.BERGES demande si dans l'assemblée une personne serait volontaire pour seconder notre contrôleur aux comptes actuel J.C BROUQUISSE. Aucune personne ne se porte volontaire pour assurer cette charge.

Il demande alors à J.C BROUQUISSE s'il accepte de continuer dans cette fonction ; ce dernier accepte.

La reconduction de J.C BROUQUISSE comme contrôleur aux comptes est alors soumise au vote de l'assemblée.

Votants 37 – pour : 37 – contre zéro – abstentions : zéro.

Monsieur J.C BROUQUISSE est reconduit contrôleur aux comptes à l'unanimité des voix.



REPRISE ET POURSUITE DU RAPPORT MORAL

« Cela fait maintenant 2 ans que nous sommes aux responsabilités et je rappelle quelle était notre profession de foi » :

- Restructuration administrative.
- Faire un plan d'alevinages pour essayer de retrouver de la truite fario sauvage sur notre partie basse.
- Veille juridique active contre les agressions qu'il peut y avoir sur le milieu, micros centrales, pollutions et lutte contre les pêches professionnelles pour la préservation des migrateurs.
- Qualité de l'eau
- Communication

- RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE DE NOTRE AAPPMA

Tous les objectifs que nous nous étions fixés ont été atteints et nous avons pris un bon rythme de croisière.

- ALEVINAGES ET EMPOISSONNEMENTS EN TRUITES SURDENSITAIRES

L'année dernière pour l'ouverture les truites surdensitaires ont été déversées, on notera une affluence importante sur Sauveterre ; L'investissement financier que nous avons fait, avoisinait les 12 000 euros. Le même jour nous avons organisé une journée enfants au dessus du pont d'OSSERAIN qui s'est très bien déroulée dans une très bonne ambiance. Pour l'année 2025 nous avons reproduit le même schéma sauf que le lieu pour la journée des enfants a changé et nous avons effectué celle ci dans la partie aval du pont de la légende jusqu'au pont qui va à l'île aux chèvres.

Nous avons conservé en 2024 le même montant que 2023, par contre nous avons changé le mode opératoire et nous avons décidé de diminuer les points de déversements de façon à concentrer la densité de truites surdensitaires pour que les pêcheurs puissent avoir l'opportunité de capturer ces poissons.

Le budget pour l'apport de truites surdensitaires et alevinages pour 2025 a augmenté, il passe à 17 000 euros avec d'autres lâchers pendant la saison. Cela ne comblera pas la non saison de pêche du saumon, mais nous avons décidé de faire un geste supplémentaire pour nos adhérents.



- **ALEVINAGES**

Pour ce sujet, nous avons mené des actions, mais je vais laisser le responsable de la commission vous faire le point. PAROLE à XABI EDON.

Le vice-président Xabi EDON nous expose le travail réalisé en 2024 :

- Prospection de ruisseaux favorables à des alevinages en alevins à vésicule résorbée.
- Alevinage du ruisseau du LHEURE : le ruisseau a été aleviné de 30.000 alevins et les résultats de la pêche électrique d'échantillonnage a donné des résultats plutôt encourageants, malgré une grosse crue la semaine suivante.
- D'autres ruisseaux ont été prospectés et sont venus se rajouter pour être alevinés en 2025 : il s'agit du LAUSSET et de l'ARRIOUTORT. Au jour de notre A.G, ces ruisseaux ont été alevinés.

La question est posée par un membre de l'assemblée de la provenance des alevins : ils sont issus de la pisciculture de CAUTERETS, qui fournit des poissons, certes plus onéreux, mais de bien meilleure qualité que d'autres piscicultures moins performantes.

POURSUITE DU RAPPORT MORAL

JURIDIQUE

Nous nous battons comme vous le savez depuis des années contre la pêche professionnelle, les actions que nous menons commencent à porter leurs fruits et nous ne désespérons pas d'arriver à notre objectif final de la fin des pêches pros.

Par ailleurs je remercie toutes les associations qui mènent ce combat avec nous.

Je laisse la parole à Antoine DOMENECH le responsable de la commission juridique vous faire le point des actions que nous menons.

Le vice-président A.DOMENECH nous fait état des actions juridiques passées et en cours :

En coopération étroite avec la FD 64, la SEPANSO 64, SALMO TIERRA, DMA nous avons gagné (malgré la multiplication des recours) toutes nos actions juridiques.

Récapitulons succinctement :

- PLAGEPOMI (action collective avec DMA)
- PORT DE BAYONNE (SALMO, AAPPMA OLORON, SEPANSO 64...)
- ARRETES DE PECHE PREFETS 40 ET 64 (collectif associatif)

Plusieurs actions et recours juridiques sont en cours :



- Le Recours déposé en octobre 2020 contre l'Arrêté du règlement particulier de police du port de Bayonne autorisant la pêche professionnelle. Ce Recours, pour lequel toute la procédure en défense et en réplique est terminée cette année, devrait légalement obtenir une réponse en 2025. Nous demandons une indemnisation de 27 millions d'euros au titre de la pêche illégale et des préjudices subis.
- MICROCENTRALE AUTERRIVE (faux en écriture publique).

Soulignons également notre engagement et notre soutien :

- auprès des riverains et partenaires dont L'AAPPMA LA GAULE ASPOISE, contre le projet de micro centrale sur le gave du Gabarret (SALMO TIERRA, SEPANSO 64)
- contre la chenalisation du GAVE D'OSSAU (SALMO ET SEPANSO 64),
- contre le projet de carrière DANIEL à CARRESSE CASSABER.

J'ai en mémoire le remarquable bulletin de liaison de SAUMON DES GAVES en date de décembre 2002. Il y a 23 ans ! Tout y est dit dans les mêmes termes qu'aujourd'hui :

- L'espoir de la fin d'un gâchis,
- Parlant des décisions du COGEPOMI comme un marché de dupes.
- Sur la pêche sportive, il est dit : on voudrait la faire disparaître et pour cela « *on la cloisonne, la précarise, la cantonne !* ».

Etc.....

Face à la désinvolture de nos représentants légaux, leur incapacité à s'engager au-delà de leurs mandats, « **certes ils nous écoutent mais ils ne nous entendent pas** », nous avons choisi de ne plus nous payer de mots, de ne plus subir, les slogans incantatoires, mais d'agir en droit. La gestion de l'argent public, pour une partie nous révolte. Le pillage du bien commun dans une période de délitement des institutions et d'appauvrissement général, son appropriation par quelques-uns, marins professionnels et autres, tenants vindicatifs d'une agriculture industrielle et subventionnée ; n'est plus tolérable et nous ne le tolérons plus !

Nous avons fait du saumon notre emblème. Sa raréfaction comme celle de l'alose et de la pibale, est la conséquence directe du braconnage et du pillage de la ressource halieutique. Sa disparition comme cela fut le cas pour l'esturgeon serait autant un désastre écologique qu'économique.

Notre AAPPMA s'est engagée à promouvoir le saumon, symbole de la qualité biologique de nos rivières et de leur continuité écologique au sens d'eaux vives, libérées de tout obstacle infranchissable.



La vocation sportive et touristique de notre région et de son réseau hydrographique unique en Europe aurait du en faire une attraction internationale en terme de villégiatures et d'espaces à vivre.

Les pillages constatés sur l'Adour, à la barre et le long du littoral, relèvent trop souvent de la délinquance de droit commun.

Tous nos voisins et partenaires européens l'ont bien compris depuis longtemps. Là où leurs rivières sont libres de circulation pour les saumons et truites de mer et la pêche aux filets interdite, la prospérité et la vitalité économique sont assurées y compris dans ces temps de crise.

La promotion de la pêche sportive est l'affaire de tous et d'abord de ceux qui veulent pour eux et leurs familles, un espace de vie, de travail et de loisirs en adéquation avec leurs aspirations à vivre en harmonie dans une communauté où chacun trouve sa place et peut s'épanouir.

Pour ceux qui en doutaient, notre combat pour le saumon est un combat politique, économique et identitaire au service du bien commun, de la défense et de la promotion d'un espace de vie.

POURSUITE DU RAPPORT MORAL

QUALITE DE L EAU :

Vaste domaine, qui est pourtant le facteur essentiel pour la vie de nos milieux aquatiques ainsi que **pour nous les hommes ; sans eau pas de vie**, il est important qu'une prise de conscience se fasse et que tous les acteurs et utilisateurs de l'eau puissent arriver à travailler ensemble et trouvent des solutions adaptées pour l'avenir.

Nous essayerons en 2025 d'avancer sur ce sujet.

COMMUNICATION :

Nous allons mettre en ligne sur notre site et sur notre facebook toutes les décisions que nous prenons pour notre AAPP lors de nos conseils d'administrations. Celles ci seront diffusées au fur et à mesure de nos CA.

« JE VAIS ABORDER MAINTENANT L'EMBLEME DU GAVE, LE SAUMON ET BIEN SÛR TOUS LES AUTRES MIGRATEURS » :

L'année 2024 pour le saumon a été la plus mauvaise en termes de remontées de saumons depuis des décennies, Massey 520, CHARRITE 209 pour notre bassin. Pour le gave de Pau



même constat ; tous les voyants sont au rouge pour cette espèce qui est réellement en danger de disparition.

Mi juin 2024 l'AAPPMA du gave d'Oloron a décidé de faire la demande de fermeture anticipée à notre fédération, pour lors à Massey il était monté 174 saumons lorsque nous avons pris cette décision.

Je rappelle que la limite de conservation qui a été fixée par le COGEPOMI pour cette espèce est de 1850 saumons pour notre bassin, gave d'Oloron / Saison et que cela fait 5 ans que celle ci n'a pas été atteinte avec les deux dernières années catastrophiques.

Que veut dire limite de conservation, c'est le chiffre en dessous duquel théoriquement, il ne peut y avoir de pêche sportive ou professionnelle et en dessous duquel l'espèce est en danger ; il faut impérativement ce minima sur les frayères pour assurer la pérennité de l'espèce saumon.

Nous voyons aujourd'hui l'impact de la non application de cette limite de conservation, depuis cinq ans nous sommes en dessous de celle ci, les chiffres baissent chaque année avec un risque d'extinction.

Nous savons que les problèmes sont multifactoriels et surtout en mer mais là nous n'avons aucune maîtrise, le problème est mondial.

Nous pouvons tout de même faire un constat, par exemple l'année 2024 à vu un record négatif de remontées de saumons, mais malgré tout, toutes les pêches pros ont capturé aux alentours de 1000 saumons, la pêche de loisir en a capturé 58, il en a été compté au total dans les stations, saison et gave d'Oloron, 729, cela représente un total de 1787 saumons qui auraient dû se reproduire dans nos deux bassins. Je rappelle que la limite de conservation est de 1850, il n'aurait manqué que 63 individus pour l'atteindre.

Au vu de ce constat, il nous paraît évident et fondamental que toutes les pêches professionnelles soient arrêtées impérativement, même si elles ne sont pas à la base de tous les problèmes, mais elles ont tout de même un impact important sur tous les poissons migrants de nos cours d'eau.

C'est pourquoi l'AAPPMA du gave d'Oloron et la fédération ont demandé au COGEPOMI l'instauration d'un TAC (total autorisé de capture) pour toutes les pêches. Réponse des services de l'état il faut 2 ans pour instaurer cette nouvelle réglementation.



Ce combat nous le menons depuis maintenant 8 ans et nous espérons en voir l'issue en 2026.

Nous avons rencontré une certaine hostilité au sein de nos propres rangs pour cette fermeture du saumon, les uns voulant que l'on continue de pêcher en No Kill, d'autres ne comprenant pas la situation.

Je tiens à clarifier la situation sur le sujet, l'AAPPMA du gave d'Oloron est simplement invitée au sein des COGEPOMI, elle n'a aucune voix dans les prises de décisions, les fédérations en ont simplement 2. Cette année au vu de cette saison catastrophique en remonté des migrateurs tous les acteurs professionnels y compris ont décidé qu'il n'était pas possible qu'une quelconque pêche soit autorisée. Les services de l'état savaient de toute façon que des décisions drastiques s'imposaient et les choses ont été faites et c'est tant mieux pour toutes nos espèces de poissons migrateurs et je dirai même mieux, il était temps.

Pour le reste des migrateurs la lamproie marine, la truite de mer, l'anguille et la civelle, même constat.

Pour l'Alose elle est toujours dans une passe négative même si il y a un peu de mieux, mais là aussi il y a l'impact des pêcheurs pros, cette année, ils ont capturé 19,5 tonnes d'Aloses qui représentent approximativement 13 000 poissons. Eh oui, ces 13.000 poissons manquent dans nos gaves !

Nous sommes en train de travailler de nouveau pour un rachat total et définitif de toutes les pêches pros, souhaitons que 2026 sera l'année de la fin de celles- ci.

Devant tous ces constats plus qu'alarmants nous gardons espoir en l'avenir et œuvrons au maximum de nos possibilités pour arriver aux objectifs que nous nous sommes fixés et nous ferons tout pour les atteindre, nous sommes dans l'action et nous continuerons. Merci de m'avoir écouté.

LES PERSONNALITES PRESENTES :

Le président P.BERGES cède alors la parole aux différentes personnalités présentes à notre assemblée :

Madame la sénatrice Denise SAINT PE :

Madame SAINT-PE nous explique qu'elle a demandé et obtenu une entrevue à Matignon ; elle a pu présenter au conseiller du premier ministre chargé de la pêche un dossier minutieusement préparé



avec notre président P.BERGES et ainsi lui exposer la situation. Le conseiller avait d'ailleurs déjà été informé par le préfet de région.

Madame SAINT-PE a donc plaidé la demande d'un coup de pouce de l'état dans ce dossier, afin que nos gaves redeviennent les fleurons qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être.

Madame SAINT-PE est satisfaite de cette entrevue : *« tout semble sur les rails pour mettre les protagonistes autour de la table. Le préfet de région est dans les starting-blocks. On avance »* dit-elle.

Madame Nadine BARTHE, Maire de NAVARRENX :

Nous payons les conséquences de 50 ans de développement anarchique qui ont impacté une ressource qui semblait alors inépuisable.

L'arrêt de la pêche aux filets serait une très bonne nouvelle.

Le retour du saumon dans nos rivières permettrait un regain socio-économique pour nos vallées déshéritées.

Nicolas CURUTCHAGUE secrétaire de la fédération nous apporte quelques précisions :

Sur l'abandon par notre AAPPMA, du programme « source » pour 2025 : La fédération respecte notre choix, bien qu'il ne soit pas très agréable pour elle. La porte reste ouverte pour 2026, si nous changions d'avis.

Sur les questions de garderie : Il n'y a que deux gardes fédéraux car le coût financier d'un salarié est important. Le budget fédéral n'est pas extensible et est même en diminution.

Il y a un projet de mutualisation d'un pool de personnel dédié, mais cela semble assez complexe à mettre en place.

Il y a également l'OFB qui procède à des contrôles.

Les mesures de compensation piscicoles sont de plus en plus remises en cause lors du renouvellement des baux des centrales hydro-électriques.

François CHENEL président de la fédération nous apporte quelques précisions :

Les pêcheurs pensent souvent, à tort, que la fédération est toute puissante ; or il n'en est rien.

C'est l'Etat qui fait les lois et les fédérations ne sont qu'une entité négligeable.

La politique fédérale mise tout sur la protection de l'eau et des milieux aquatiques, car au-delà du saumon, l'eau c'est la vie et la qualité de nos eaux déterminera la qualité de vie que l'on présentera à nos enfants et petits enfants.



ASSOCIATION DU GAVE D'OLORON POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'AAPPMA P.BERGES remercie de leur présence toutes les personnes et personnalités ; il les remercie également pour l'excellente tenue de cette assemblée générale et il lève la séance.